

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 317-214-1914 le décret du 4 Août 1914 retirant l'exéquatur des Consuls Allemands.

n° 317-214-1914 le

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 août 1914

Numéro JO
n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro
31 août 1914

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le câblogramme ministériel du 8 Août courant prescrivant la promulgation du décret du 4 du même mois retirant l'exéquatur des Consuls Allemands.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret susvisé du 4 Août 1914.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand

DELTEL